

Garanties

Après réparation, la garantie initiale de la montre ne change pas et suit son cours normal. Les pièces réparées ou remplacées (hors verre) font office d'une nouvelle garantie sur une durée de **6** mois. Pendant toute la durée.....

Frais de port suite SAV :

Les frais de port relatifs à la réexpédition de la montre suite à un passage dans les ateliers de la société SMB SAS sont pris en charge par SMB SAS, ceci dans le cadre d'une réparation sous garantie et uniquement pour des envois en France Métropolitaine.

Pour des destinations autres, des frais de port seront facturés au consommateur, suivant la grille tarifaire suivante : Europe : 14€ TTC, TPOM : 31€ TTC ; Reste du monde sur demande. (Droits et taxes de douane non inclus)

Pour les réparations, hors garantie, les frais de port seront à la charge du consommateur. Tarifs en vigueur consultable dans la page « forfaits réparation »

Tous colis non distribués feront l'objet d'une réexpédition facturée.